



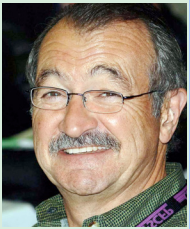
CANADIAN
NUCLEAR
WORKERS COUNCIL
www.cnwc-cctn.ca

Le Travailleur canadien du nucléaire

Une publication du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire Novembre 2008

Le mot du Président

La philosophie de « sûreté en profondeur » maintenue dans la gestion des déchets



Depuis plusieurs années, la majorité des données de scrutin auxquelles j'ai eu accès, indique que la principale inquiétude du public en ce qui a trait à l'exploitation de l'énergie nucléaire, se résume à la sûreté et la gestion des déchets. L'industrie nucléaire canadienne a pourtant su démontrer un niveau de sûreté impressionnant depuis plus de 46 ans. En effet, aucun ouvrier canadien de l'industrie nucléaire ni aucun citoyen n'ont été affectés par de la radiation provenant d'une centrale nucléaire ou de la gestion des déchets. Jamais ! Cela est rendu possible puisqu'au Canada, nous avons développé une technologie CANDU de « sûreté en profondeur » de niveau international, et nous bénéficions d'une surveillance réglementaire stricte et d'une main d'oeuvre formée et hautement qualifiée.

Les Canadiens peuvent maintenant s'attendre à un niveau de performance identique lors de la prochaine étape du processus de sélection d'un site pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié; processus recommandé par la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN). Selon l'approche de la gestion adaptative progressive (GAP), les grappes de combustible irradié qui sont aujourd'hui stockées dans des installations nucléaires canadiennes, seront confinées dans des contenants durables et placées dans un dépôt géologique en profondeur. Au lancement de la deuxième étape, le 19 septembre 2008, Ken Nash, Président et Chef de la direction du Conseil de la Société de gestion des déchets nucléaires, a déclaré que : « Il est important que le processus soit conçu dès le début pour répondre non seulement aux aspects techniques requis pour assurer la sûreté d'un site, mais également aux objectifs et aux préoccupations des Canadiens. »

Pour aider à lancer les discussions et les commentaires, la SGDN a préparé un document de discussion intitulé « Façonnons l'avenir ensemble : Mise au point du processus de sélection d'un site. » Ce document simple d'une vingtaine de pages souligne les principes de base que respectera la SGDN et les questions clés qui seront posées aux Canadiens quant à ce qu'ils jugent être un site sûr et sécuritaire pour un dépôt géologique en profondeur.

Les Canadiens qui désirent faire connaître leur point de vue à la SGDN sur la conception du processus de sélection d'un site peuvent le faire jusqu'au 15 décembre 2008. Ils peuvent soumettre un texte, joindre un dialogue en ligne ou répondre à un sondage sur le site Web de la SGDN à l'adresse suivante : www.nwmo.ca. Par souci d'équité, la SGDN indique que le processus doit se centrer sur les provinces qui sont directement impliquées dans le cycle du combustible nucléaire, c'est-à-dire : Le Nouveau Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan. Les communautés exprimant de l'intérêt dans d'autres parties du Canada seront aussi considérées.

Suite à l'élaboration du processus, la SGDN préparera une proposition préliminaire pour la sélection d'un site, qui sera publiée en 2009 et fera l'objet de revues approfondies et de dialogues, et ce, au cours de la même année.

En tant que travailleurs hautement qualifiés et expérimentés, ayant aidé l'industrie nucléaire canadienne à devenir sûre et prospère, nous avons un rôle particulier à jouer dans ce processus. Nous avons le devoir d'en parler avec nos amis, voisins et connaissances,

et partager notre savoir sur cette industrie et son enviable sûreté. Encourageons-les à s'impliquer dans cette discussion importante de politique publique.

Les travaux continuent à Point Lepreau

Énergie Nouveau-Brunswick a publié en octobre deux « Rapports sur la réfection » de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Un tiers environ du travail a été réalisé. Le retrait de l'équipement de positionnement du canal de combustible (un équipement permettant de positionner le canal du combustible à l'intérieur de l'assemblage de la calandre) est maintenant complété. La coupe des 760 soufflets, qui se situent à chaque extrémité du canal de combustible, est en cours. Ce travail nécessite l'utilisation d'outils électromécaniques automatisés spécialisés. L'achèvement de l'enlèvement des tubes de calandre est prévu pour le 1er janvier 2009.

L'entretien des vannes motorisées pour l'isolation du condenseur progresse. Ces vannes font cinq pieds de diamètre et pèsent trois tonnes et demie. Elles sont utilisées pour isoler l'eau évacuée du condenseur afin d'effectuer le nettoyage et l'entretien pendant les opérations de la centrale. De plus, la première des trois sources d'alimentation sans interruption a été installée. Ces redresseurs (d'alimentation) et onduleurs sont actuellement sous analyse. Le premier assure la conversion du courant pour charger de grosses batteries, alors que le second fournit une source d'énergie de secours pour faire fonctionner les équipements de la centrale lorsque l'alimentation normale est indisponible.

Un incident s'est produit lors de la révision de la turbine. Les trois rotors de remplacement arrivés du Royaume-Uni sont très imposants et ne pouvaient être transportés par route. Au cours du chargement sur la barge en vue du transport vers le site, deux rotors ont basculé dans l'eau. Heureusement, aucun ouvrier n'a été blessé. Siemens entreprend actuellement l'inspection et l'analyse de l'état des équipements récupérés.

Juillet dernier, le conseil d'administration d'Énergie NB a établi dix indicateurs clés du rendement de la compagnie. Les dix indicateurs comprennent : la restriction de l'augmentation des taux à trois pour cent pendant les trois prochaines années, le travail de collaboration étroite avec Efficacité NB afin d'aider les clients à porter au maximum la conservation d'énergie, les objectifs de service, la réduction de la production de CO₂, l'augmentation de production à partir d'énergie renouvelable, la planification stratégique afin de trouver la solution de carburant la moins coûteuse, la participation active au sein du développement économique provincial, les rapports trimestriels du rendement et la rémunération basée sur l'incitatif pour les neuf membres de l'équipe exécutive. Le dernier et dixième indicateur concerne la centrale de Point Lepreau.

« Énergie NB a une tradition de leadership industriel pour fournir des solutions d'énergie efficaces. La réfection de la centrale de Point Lepreau est la première de son genre au monde, et le fait d'être dans les délais prescrits et dans les limites du budget économisera des millions de dollars aux Néo-Brunswickois. Bien qu'Énergie atomique du Canada Ltée (ÉACL) soit l'entrepreneur principal pour le contrat, Énergie NB gèrera le projet pour s'assurer qu'il sera achevé dans les délais prescrits et dans les limites du budget. »

Cameco entreprend la planification de Vision 2010



Cameco est au milieu d'un processus d'examen réglementaire qui recherche l'approbation du projet Vision 2010. Ce projet concerne le

réaménagement complet de l'installation de conversion de Port Hope (ICPH). L'ICPH, située à Port Hope à l'est de Toronto en Ontario, a été fondée par Eldorado Gold Mines Ltd. en 1932 afin de raffiner l'Uranium du minerai de Port Radium, dans les Territoires du Nord-Ouest.

La proposition du projet Vision 2010 comprend le nettoyage du site actuel, la consolidation et modernisation de l'ICPH, ainsi que des améliorations paysagères. La proposition se rajoute également au travail actuellement entrepris par Cameco pour aborder la question de l'élimination des déchets radioactifs historiques de faible activité.

La procédure réglementaire a débuté en juin 2006 lorsque Cameco a soumis un descriptif du projet à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). L'ébauche des lignes directrices pour l'évaluation environnementale a été publiée en mars 2008 par la CCSN. Le projet est examiné dans le cadre d'une étude approfondie, aux termes de l'Acte canadien d'évaluation environnementale. Les lignes directrices de l'ÉE ont été publiées ultérieurement pour fins de commentaires publiques. Les habitants locaux s'intéressent au projet et ont activement participé à la procédure.

Le 7 août 2008, la CCSN a publié l'avis d'une audience publique afin d'étudier le Rapport de suivi de l'évaluation environnementale (le rapport de suivi) du projet. L'audience d'un jour devait avoir lieu le 8 octobre 2008 à Ottawa, mais a été repoussée au 6 novembre dernier.

Après l'audience, la Commission fera rapport au ministre de l'Environnement et formulera une recommandation précisant si l'évaluation environnementale doit se poursuivre sous forme d'étude approfondie ou si le projet doit être renvoyé à l'examen d'un médiateur ou d'une commission. L'ordre du jour et les renseignements sur le processus d'audience publique figurent sur le site Web de la CCSN à : www.nuclearsafety.gc.ca/fr/.

États-Unis : Garanties de prêt pour la construction de nouvelles centrales nucléaires

Le 2 octobre 2008, le Département américain de l'énergie (DOE) a annoncé les résultats de sa sollicitation - Partie I, du 30 juin 2008. Des garanties de prêt d'une somme de 18,5 G\$ ont été mises à disposition grâce à cette sollicitation faite à l'égard des installations nucléaires. Le programme de garantie de prêt du DOE fait partie de la loi américaine sur l'énergie (Energy Policy Act), entrée en vigueur en 2005, pour faciliter l'utilisation commerciale rapide de technologies innovantes ou nettement améliorées pour des projets énergétiques.

Le DOE a reçu de la part de 17 compagnies fournisseurs d'électricité 19 demandes de garanties de prêt fédéral pour appuyer 14 centrales nucléaires. Le coût estimé de ces 14 projets est de 188 G\$, et les demandes des garanties de prêt faite par l'industrie représentent une somme de 122 G\$. De plus, l'industrie demande 4 G\$ pour des projets d'installations nucléaires avancées, ce qui dépasse les 2 G\$ de garanties de prêt disponibles.

La Commission américaine de réglementation nucléaire (USNRC) passe actuellement en revue les demandes de permis pour ces nouveaux projets nucléaires, tandis que le Bureau du programme de garanties de prêts du DOE en examine les aspects économiques et reliés à la construction.

Le classement des demandes à la sollicitation - Partie I, déterminé par le DOE, fournira aux demandeurs une information qui leur permettra de connaître la pertinence de procéder à une demande à la sollicitation - Partie II. Les soumissions pour la Partie II sont attendues au plus tard le 2 décembre 2008 pour les projets d'installations nucléaires avancées, et le 19 décembre pour les installations nucléaires.

Ontario Power Generation vante la Volt

Ontario Power Generation («OPG») continue de faire des progrès concernant un nombre d'initiatives nucléaires entreprises ces derniers mois. En juin dernier, OPG a reçu un avis du gouvernement de l'Ontario affirmant qu'il sera l'exploitant de la nouvelle centrale à deux unités prochainement construite sur le site de Darlington. Le 4 novembre 2008, Infrastructure Ontario a annoncé que la date limite pour la soumission de propositions finales était prolongée à début 2009. Cette prolongation donnera aux soumissionnaires le temps d'évaluer l'impact de l'inconstance persistante des marchés mondiaux sur leurs propositions.

Le 5 septembre 2008, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et la CCSN ont publié deux documents pour fins de commentaires publiques à l'égard du projet d'une nouvelle centrale nucléaire à Darlington. Ces documents - les lignes directrices pour l'étude d'impact environnemental (l'ÉIE) et le projet d'entente concernant la commission d'examen conjoint (CEC) sont disponibles pour commentaires publiques jusqu'au 19 novembre 2008. La proposition d'OPG comprend la préparation de l'emplacement, la construction, l'exploitation, le déclassement et l'abandon de quatre nouveaux réacteurs à la centrale de Darlington. La CEC et les lignes directrices pour l'ÉIE seront finalisées lorsque les commentaires auront été passés en revue. OPG préparera ensuite l'ÉIE en se basant sur les dernières lignes directrices, et la CEC sera mise en place.



Chevrolet Volt, Gracieuseté de GM Canada

Le 18 septembre 2008, OPG s'est associé avec General Motors pour annoncer l'arrivée prochaine des voitures électriques et d'une électricité plus propre. Une campagne publicitaire de deux mois qui comprendra une publicité télévisée de 30 secondes, vantera les avantages

environnementaux des voitures électriques. La campagne multiplateforme (imprimée, panneaux et publicité en ligne) va dévoiler la toute nouvelle voiture électrique à autonomie étendue Volt de Chevrolet GM. La Volt, d'une autonomie étendue à 65 km, est conçue pour être rechargée durant la nuit. Une petite génératrice fonctionnant à l'essence accroît son autonomie en maintenant la charge de la batterie.

Un avis d'audience publique a été publié par la CCSN le 8 octobre 2008, au sujet des résultats de l'évaluation environnementale (ÉE) préalable du projet d'Ontario Power Generation (OPG) concernant la réfection de la centrale nucléaire de Pickering-B. L'audience publique d'une journée sera tenue le 10 décembre à Ajax en Ontario. L'approbation de la CCSN pour la réfection et le prolongement de la durée de vie des unités 5, 6, 7 et 8 exigerait la modification du permis actuel d'OPG. L'ÉE, qui doit être effectuée conformément aux exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, fournirait une partie de l'information que la CCSN utilisera pour évaluer la proposition d'OPG. L'ébauche du rapport d'examen préalable a fait l'objet d'une consultation publique du 24 juillet au 4 septembre 2008.

Il y a du progrès également pour la proposition d'OPG relative à un dépôt en formations géologiques profondes (DFGP) des déchets radioactifs de faible et moyenne activité, sur le site nucléaire de Bruce, près de Tiverton en Ontario. La consultation publique de l'ébauche des lignes directrices pour l'étude d'impact environnemental (ÉIE) et le projet d'entente concernant la commission d'examen conjoint (CEC) a fermé en juin 2008. OPG attend maintenant la finalisation de ces documents par le ministre fédéral de l'Environnement, ce qui devrait être réalisé en novembre 2008.



L'Association nucléaire mondiale (WNA) publie un Nuclear Century Outlook

La WNA a créé un site Web qui indique la croissance potentielle mondiale de l'industrie nucléaire dans le 21^{ème} siècle, et qui fournit une analyse de la contribution potentielle de l'énergie nucléaire. Les prévisions sur l'évolution de la puissance nucléaire, comprenant des suppositions optimistes et pessimistes, dépassent l'année 2030. Pour une lecture intéressante, consultez le site à l'adresse suivante : www.world-nuclear.org/outlook/clean_energy_need.html

Bruce Power se développe



En juillet 2008, Bruce Power Alberta a publié un « Rapport sur l'analyse préliminaire de l'étude de l'impact environnemental et économique concernant la

proposition d'une nouvelle centrale nucléaire à l'emplacement de Peace River en Alberta du Nord ». L'analyse de ce document de 36 pages conclut que la nouvelle centrale produirait plus de 2 700 emplois longue durée et contribuerait à hauteur de 12 G\$ au produit intérieur brut d'Alberta lors de sa construction. Le rapport constitue le premier pas d'une étude plus approfondie dans l'évaluation des impacts sociaux, économiques et environnementaux de la construction de la première centrale nucléaire en Alberta. La CCSN a reçu une demande de permis de la part de Bruce Power afin de préparer l'emplacement pour la future construction comprenant deux à quatre réacteurs pouvant produire jusqu'à environ 4 000 MW d'énergie électrique. Bruce Power Alberta est une association canadienne qui comprend les sociétés TransCanada Corporation, Cameco Corporation et BPC Generation Infrastructure Trust (établi par la Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario).

Début août, Bruce Power a publié l'« Étude de faisabilité de la Saskatchewan 2020 - des observations précoces sur l'opinion publique ». Selon un sondage récent effectué par la maison Pollara Research and Communications de la part de Bruce Power, une majorité de citoyens de Saskatchewan est favorable à l'énergie nucléaire. Cela constitue l'appui le plus fort au Canada après celui de l'Ontario. Le sondage fait partie d'une étude approfondie sur la possibilité d'exploiter l'énergie nucléaire, et d'autres technologies d'énergie propre, en Saskatchewan. Bruce Power s'attend à ce que cette étude soit terminée d'ici la fin de l'année et entent publier son progrès sur son site Web.

Le 19 septembre 2008, Bruce Power a soumis l'étude d'impact environnemental (ÉIE) de Bruce C au gouvernement fédéral. Le projet comprend la construction, l'exploitation et la réfection actuelle des réacteurs pouvant produire jusqu'à 4 000 MW pour 2016. Cela constitue l'étape finale de l'évaluation environnementale lancée en 2007, et représente deux ans d'analyses scientifiques et sociales. L'ÉIE conclut que la construction de quatre nouveaux réacteurs sur l'emplacement actuel de la centrale nucléaire n'engendrait aucun impact environnemental significatif. Une commission indépendante comportant trois membres conduira ses propres analyses et tiendra des audiences publiques sur l'ÉIE.

Le 5 novembre 2008, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, la CCSN et la Commission d'examen affiliée ont annoncé le lancement d'une période de revue publique de l'ÉIE de six mois, et ont complété une demande de permis pour préparer l'emplacement d'un site proposé par Bruce Power. Le 31 octobre, Bruce Power a annoncé son projet d'effectuer une évaluation environnementale concernant la proposition de construire deux réacteurs près de Nanticoke en Ontario. Le CCTN a publié un communiqué de presse à l'appui de la proposition, citant ces avantages économiques. Le soutien du gouvernement de l'Ontario n'est pas évident -- il a été communiqué que le gouvernement n'a aucunement sollicité une proposition de Bruce Power et que celle-ci ne faisait pas partie du projet énergétique de l'Ontario.

De mauvaises nouvelles pour le projet de redémarrage de l'unité 2 de la centrale Bruce A. Une mise à jour de Bruce Power publiée

en octobre 2008 signale que le programme a rencontré quelques obstacles. L'équipe de retubage d'Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL) a détecté une quantité significative de poudre d'oxyde mercureux sous forme d'un résidu provenant de l'exposition à l'eau du système de gaz annulaire pendant l'exploitation du réacteur il y a quelques années. Cette poudre doit être retirée avant l'installation des nouveaux tubes de calandre. De plus, d'autres retards ont été produits à cause du système de réduction de volume lors du retrait et compactage des tubes de force du réacteur. Pour le moment, la poudre d'oxyde n'a pas engendré de problème pour l'unité 1. L'ÉACL et Bruce Power recherchent une solution et espèrent tirer profit de l'expérience acquise lors des travaux de réfection de l'unité 2.

Un avis d'audience publique a été publié par la CCSN le 10 octobre 2008, pour examiner les demandes de modification des permis d'exploitation des centrales nucléaires Bruce A et B. Bruce Power demande des permis de cinq ans pour les deux installations.

Hydro-Québec procèdera à la réfection de la centrale de Gentilly-2

Le 19 août 2008, Hydro-Québec a annoncé l'investissement de 1,9 G\$ dans la réfection de la centrale de Gentilly-2. Deux contrats à forfait signés avec deux prestataires principaux, Énergie Atomique du Canada Limitée et General Electric, et une enveloppe de 200 M\$ supplémentaires pour contrôler les coûts.

Plus de 40 organisations avaient écrit à l'Assemblée nationale de Québec pour demander à ce qu'elle dise « non à Hydro-Québec s'il va de l'avant avec son projet de réfection de la centrale Gentilly-2 ». Hydro-Québec considère que Gentilly-2 joue un rôle essentiel « dans la stabilité du réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec, caractérisé par d'importantes centrales hydrauliques géographiquement éloignées et connectées par des lignes de transports très longues. »

La réfection de la centrale, exploitée depuis 25 ans, permettra d'en prolonger l'utilisation jusqu'à l'horizon 2040. Sa production annuelle est d'environ 5 TWh, à un coût unitaire de l'énergie produite de 7,2 ¢/kWh (à partir de 2012).

Le projet comporte deux volets : la réfection de la centrale et la construction des installations de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS). Les travaux consistent en la réfection du réacteur, du groupe turboalternateur, des ordinateurs de contrôle et des systèmes de support. L'ingénierie et l'approvisionnement débiteront dès 2008 alors que les travaux commenceront eux en 2011, pour une remise en service de la centrale en 2012.

La phase 1 de la construction de l'IGDRS, déjà entreprise, comprend le stockage des déchets faiblement et moyennement radioactifs. La phase 2 de l'IGDRS permettra le stockage des déchets provenant de la réfection de la centrale. Les autres phases répondront aux besoins futurs de la centrale.

En plus de contribuer à la stabilité du réseau, la réfection de Gentilly-2 permettra la production d'une énergie sans émission de gaz à effet de serre, suffisante pour alimenter 270 000 résidences. Par ailleurs, les retombées générées par ces investissements vont aussi profiter à l'économie locale. L'exploitation actuelle de la centrale contribue à maintenir quelque 800 emplois, et génère des retombées régionales directes de l'ordre de 100 M\$. Le projet de réfection est estimé générer des retombées de l'ordre de 600 M\$ à l'échelle du Québec, dont un tiers localement.

Cela vaut le coup d'être répété

« L'énergie nucléaire est essentielle pour la lutte contre les changements climatiques et pour la sécurité énergétique. Les stratégies politiques et l'industrie électrique doivent travailler à améliorer la compréhension du public sur les avantages de l'énergie nucléaire dans la production d'une énergie électrique fiable et sans émissions de CO₂ ».

Déclaration de l'International Electricity Chief Executives Summit tenu le 7 octobre 2008 (les associations comprennent : Edison Electric Institute, Eurelectric, Federation of Electric Power Companies of Japan, Association canadienne d'électricité et Energy Supply Association of Australia.)

suite...

En bref...

Rapport annuel du personnel de la CCSN sur le rendement de l'industrie nucléaire canadienne

Début septembre, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a publié le « Rapport annuel 2007 du personnel sur le rendement en matière de sûreté nucléaire au Canada ».

L'évaluation du personnel décrit les programmes des titulaires de permis et leur mise en œuvre dans neuf domaines de sûreté. Le personnel de la CCSN a pu conclure que les centrales nucléaires ont été exploitées de manière sûre en 2007. Ce rapport dévoile que, globalement : les titulaires de permis ont pris des dispositions adéquates pour protéger l'environnement, pour préserver la santé et la sécurité des personnes et pour respecter les obligations internationales du Canada. Plus important encore, aucun travailleur d'une centrale nucléaire ou membre du public n'a reçu de dose de rayonnement dépassant les limites réglementaires, et les rejets ont été inférieurs aux limites réglementaires dans toutes les centrales. Pour consulter le rapport, cliquez sur le lien suivant :

www.nuclearsafety.gc.ca/fr/readingroom/reports/powerindustry/2007/es.cfm

Nouveau bureau pour Développement nucléaire et Forum de développement nucléaire au Royaume-Uni

Vers fin septembre, le Department for Business, Enterprise and Regulatory Reform (DBERR) a officiellement lancé le bureau pour Développement nucléaire (Office for Nuclear Development « OND »), et initié la première rencontre du Forum de développement nucléaire (Nuclear Development Forum « NDF »).

L'OND vise à faciliter les nouveaux investissements dans l'énergie nucléaire au Royaume-Uni. La nouvelle organisation possède trois buts élémentaires : permettre aux exploitants de construire et exploiter des nouvelles centrales nucléaires au plus tôt et sans subvention publique; développer et maintenir le Royaume-Uni en tant que meilleur marché mondial en matière d'affaires en énergie nucléaire; et, créer et soutenir une chaîne logistique pour le

Royaume-Uni, concurrentielle au niveau mondial, qui cible des activités à fortes valeurs ajoutées pour profiter des programmes d'activités nucléaires au pays et dans le monde entier.

La cible du NDF est d'« engager la dynamique » pour assurer un avenir de production d'énergie nucléaire à long terme au Royaume-Uni. Ces deux buts sont admirables et pourraient être suivis en Ontario avec la décision de construire de nouveaux réacteurs de type CANDU.

La CÉO approuve la ligne de transport entre Bruce et Milton

Le 15 septembre 2008, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO) a approuvé la demande d'autorisation de construire une ligne de transport déposée par Hydro One afin de raccorder les installations de Bruce Power au poste de sectionnement d'Hydro One dans la ville de Milton.

Le tracé de la ligne de transport à double circuit de 500 kV, d'environ 180 kilomètres, sera adjacent au corridor de transmission existant.

La mise en service est prévue pour 2011. Cela répondra aux besoins croissants en matière de capacité de transport associée au développement de l'énergie éolienne dans la région de Bruce et à la remise en service

des unités de la centrale nucléaire Bruce. La Commission a jugé que le projet est dans l'intérêt du public, en considérant que les avantages économiques surpassent les coûts prévus. L'approbation de la Commission dépend de nombreuses conditions, dont la plus importante est l'approbation de l'évaluation environnementale par le ministre de l'Environnement. Vous trouverez la décision sur le site Web de la CÉO à www.oeb.gov.on.ca.



Gracieuseté de Hydro One

« Guide pour la gouvernance nucléaire : la sûreté, la sécurité et la non-prolifération » publié par le CIGI

Le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI), un laboratoire d'idées indépendant et non-partisan de Waterloo en Ontario, a publié son « Guide pour la gouvernance nucléaire : la sûreté, la sécurité et la non-prolifération » en septembre 2008. Ce guide contient une liste détaillée, dont entre autres, « des traités, conventions, initiatives et des réseaux, y compris les accords multilatéraux et bilatéraux, les lignes directrices et codes de conduite de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, et les initiatives États-Unis - Russie ».

Le guide a été élaboré en tant que Projet d'avenir pour l'énergie nucléaire en collaboration avec le CIGI, le Canadian Centre for Treaty Compliance (CTC) et la Norman Paterson School of International Affairs (NPSIA) de l'université de Carleton.

La CCSN réagit à la mise à jour de l'échelle INES

Le 9 octobre 2008, la CCSN a publié sur son site Web une information concernant la mise à jour de l'Échelle internationale des événements nucléaires (INES). Conçue par un groupe international d'experts en 1989, l'échelle INES est un outil utilisé pour informer les milieux techniques et le public de l'importance, au plan de la sûreté, des événements nucléaires et radiologiques qui sont rapportés. Il est utilisé par plus de 63 pays afin de communiquer l'importance de tous les événements importants associés au transport, au stockage et à l'utilisation de matières et de sources radioactives. Un processus d'examen complet a été effectué, comprenant des discussions approfondies entre les États membres. La mise à jour de l'échelle INES a été approuvée par les États membres de la Conférence générale de l'Agence internationale (AIEA) en octobre 2008.

LE TRAVAILLEUR CANADIEN DU NUCLÉAIRE

est publié six (6) fois par an par le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire, 244, ave. Eglinton Est, Toronto (ON) M4P 1K2.

TÉL.: 416-725-5776

TÉLÉC.: 416-481-7115

Courriel: dshier@pwu.ca

Faites parvenir vos articles à l'adresse ci-dessus.

ÉDITEUR: David Shier

ÉDITORIALISTE EN CHEF: Paul Newall

Traduction: WorldPro GT

(www.wordpro-translations.com)

Le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire (CCTN) est un organisation de travailleurs et de travailleuses représentés par des syndicats de divers secteurs de l'industrie nucléaire canadienne y compris de l'extraction minière, du traitement du combustible, des centrales nucléaires, de la production de radio-isotopes pour les besoins médicaux et industriels, et de la recherche nucléaire.

Les syndicats membres du Conseil sont les suivants:

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE • CHALK RIVER TECHNICIANS AND TECHNOLOGISTS UNION • LE SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER • CANADIAN AUTO WORKERS UNION • SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INGÉNIEURS D'HYDRO-QUÉBEC • ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS • ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'AÉROSPATIALE • INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF ELECTRICAL WORKERS • SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE • INSTITUT PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE • ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA • SYNDICAT DES MÉTALLOS